
Procès-verbal de la troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 16 mars 2022 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M ^{me} Myriam Nickner-Hudon	Administratrice (2022)
M. Sylvain Simoneau	Secrétaire (2023)
M ^{me} Ezmie Bouchard	Trésorière (2023)
M. Martin Murphy	Administrateur (2022)
M. Marc-André Beauchemin	Administrateur (2023)
M. Cassiopé Morin	Administrateur coopté (2022)
M. Xavier Mercier Méthé	Administrateur coopté (2022)

Membre sans droit de vote :

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur
------------------------	--

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Christian Lepage	Conseiller en urbanisme, Division de la gestion du territoire
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 9 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-03-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-03-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 05
22-03-03	Demande d'opinion – Projet d'aménagement d'une clinique médicale sur la rue Cyrille-Duquet	
22-03-04	Fonctionnement du conseil de quartier	19 h 10
22-03-05	Adoption du procès-verbal du 16 février 2022	19 h 40
22-03-06	Période d'information du conseiller municipal	19 h 45
22-03-07	Période de questions et commentaires du public	20 h
22-03-08	Dossiers particuliers du conseil de quartier	20 h 10
	▪ Sécurité routière	
22-03-09	Comités du conseil de quartier	20 h 45
22-03-10	Trésorerie	21 h 00
22-03-11	Correspondance	21 h 10
22-03-12	Varia	21 h 15
22-03-13	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

22-03-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 05. M. Bergeron donne les spécifications d'usage pour la visioconférence.

22-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. Marc-André Beauchemin, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Ezmie Bouchard, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-03-03 [Demande d'opinion – Projet d'aménagement d'une clinique médicale sur la rue Cyrille-Duquet](#)

▪ Présentation

Les modifications portent sur l'ajout de deux règlements ([323 et 324](#)) au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme ([R.C.A.2V.Q. 4](#)) relativement à l'approbation d'un plan de construction sur une partie du lot 4 726 623 de la zone 22624Cc.

La consultation écrite s'est déroulée en ligne du 2 au 16 mars 2022. Aucun commentaire n'a été formulé. Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules a été consulté sur le sujet à son assemblée ordinaire du 9 mars dernier. Le conseil de quartier de Saint-Sauveur est consulté ce soir, le lot en question étant situé sur son territoire.

M. Lepage, conseiller en urbanisme à la Ville, lance la [présentation du projet](#) de modification à l'écran.

Le projet vise la construction d'un bâtiment de trois étages afin d'aménager une clinique médicale d'environ 4 400 m² comprenant entre autres des cliniques d'ophtalmologie et de parodontie ainsi qu'une pharmacie. Ces activités ne font pas partie des usages autorisés dans la zone.

Le lot se situe du côté nord de l'autoroute Charest, sur la rue Cyrille-Duquet, dans le parc industriel Jean-Talon. Une servitude visuelle détenue par le commerce voisin Bureau en gros empêche la construction près de la ligne avant du lot.

Par ailleurs, le projet prévoit l'aménagement en sous-sol de 57 cases de stationnement supplémentaires pour les besoins de sa clientèle en soins prolongés. Comme il n'est pas souhaité de modifier le nombre maximal de cases de stationnement de la zone, il est proposé d'adopter un plan de construction prévoyant des dispositions spécifiques à la partie arrière du lot (en rouge sur la figure).



Le règlement 323 concernant le plan de construction comporterait les critères suivants.

Les objectifs sont de compléter le développement dans le secteur tout en favorisant la continuité de la trame urbaine le long du boulevard Charest Ouest; d'optimiser l'aménagement de l'aire de stationnement de façon à offrir des cases de stationnement en nombre suffisant pour desservir le nouveau bâtiment tout en maximisant la superficie de l'aire verte sur le lot; et finalement d'améliorer le paysage et de minimiser l'impact visuel de l'aire de stationnement depuis le boulevard Charest Ouest.

Les usages du groupe P5 établissement de santé sans hébergement seraient ajoutés à la zone 22624Cc 4.

Le pourcentage d'occupation au sol du bâtiment peut être inférieur à 25 %, mais doit être d'au moins 15 % de la superficie du lot. La largeur minimale de

la façade principale peut être moindre que 60 % de la largeur du lot, sans être inférieure à 50 %. La distance entre la marge avant et la façade principale peut être supérieure à trois mètres.

Des aménagements paysagers comprenant des arbres ou des arbustes doivent être localisés en cour avant afin de minimiser l'impact visuel du stationnement à partir de la rue. Le nombre de cases de stationnement peut dépasser le nombre maximal prescrit si l'aménagement de l'aire de stationnement extérieure comprend des îlots de verdure et que des arbres y sont intégrés.

Une allée de circulation et une allée de courtoisie peuvent être aménagées en façade du bâtiment principal. L'emplacement des conteneurs de matières résiduelles doit être dissimulé par un écran végétal ou une clôture opaque.

▪ **Période de commentaires et d'échanges**

M. Lachance signale qu'il s'agit d'un besoin en matière de services. Le terrain n'est pas problématique et ne présente pas d'enjeux comme tel. Les membres du conseil d'administration s'expriment sur différents aspects du projet,

C. La servitude visuelle de 90 mètres en façade du lot génère de lourdes contraintes pour l'usage du terrain et de nombreux points de non-conformité. Des précisions sont demandées quant à l'usage de cette partie du lot à des fins de verdissement, d'agriculture urbaine ou de construction, avant et après l'échéance de la servitude.

R. Les règlements 323 et 324 ne s'appliqueront qu'à la partie arrière du lot. Les intentions du propriétaire ne sont pas arrêtées et l'usage du terrain en partie avant est conditionnel aux termes de la servitude.

C. Pour favoriser la mobilité active, l'accessibilité universelle et le transport collectif, le plan de construction devrait prévoir un lien piétonnier et un lien cyclable depuis l'arrêt d'autobus, le trottoir et la piste qui bordent la rue Cyrille-Duquet. On précise de plus que, en présence d'une clinique à cet endroit, tous les arrêts du Réseau de transport de la Capitale situés à proximité se qualifieront pour l'accessibilité universelle.

R. Une négociation est possible pour la création de liens sous réserve que la servitude le permette. Le déneigement devra être à la charge du propriétaire, mais la Ville ne peut l'obliger à déneiger.

C. Le projet apparaît centré sur l'automobile et le tout-à-l'auto et en tant que tel, il sape les efforts de revitalisation des quartiers urbains et ne contribue pas de manière significative à la trame urbaine du secteur.

On ne peut que déplorer que la [Vision d'aménagement du secteur Charest Ouest](#) en vue de développer une entrée de ville moderne et dynamique n'ait toujours pas été finalisée par la Ville depuis la consultation publique tenue en 2019.

Le [Plan métropolitain de développement et d'aménagement \(PMAD\)](#) de même que le [Plan de mobilité durable](#) de la Ville prévoient des cibles ambitieuses en matière de mobilité durable et de transport collectif. On y recommande notamment que la Ville revoie ses exigences en matière de

stationnement lors de la construction de nouveaux immeubles afin d'utiliser l'espace urbain de manière optimale et d'inciter les gens à faire usage du transport collectif. Mais le nombre encore élevé de cases de stationnement permis de même que les dérogations à la hausse encouragent l'usage de l'automobile au détriment du transport actif.

L'ajout de cases de stationnement pour le projet de même que l'autorisation de dépasser le nombre de cases permis en ajoutant des îlots de verdure apparaissent comme une aberration surtout lorsqu'il s'agit d'un établissement de santé. De plus, les maigres îlots de verdure existants sur les terrains avoisinants sont inintéressants. Ils ne contribuent pas à la gestion des eaux fluviales ni à générer de l'ombre pour lutter contre les îlots de chaleur engendrés par les stationnements. Étant donné le nombre élevé de stationnements dans le secteur et la sous-utilisation de certains d'entre eux, la mutualisation des cases de stationnement pourrait être une avenue intéressante.

R. La mutualisation des stationnements existait dans le règlement de la Ville avant la fusion, mais malheureusement, elle n'a pas été reconduite dans le règlement actuel.

Bien qu'il date de quelques années, le [Plan directeur d'aménagement et de développement](#) (PDAD) de la Ville soulignait que les grandes surfaces commerciales qui s'installent en bordure des autoroutes pourraient affecter l'équilibre de l'offre commerciale de la Ville. Le projet ne créera pas de nuisance, mais l'usage de soins de santé qui est proposé ne semble pas localisé au bon endroit. D'autres secteurs auraient été plus appropriés.

R. La question s'est posée et l'opportunité s'offrait d'avoir à cet endroit autre chose qu'un concessionnaire automobile ou une industrie, ce qui aurait été moins intéressant.

C. Il serait souhaitable que la Ville qui s'est dotée d'outils, de plans et de visions pour orienter les développements sur son territoire soit plus conséquente dans les critères qu'elle applique aux projets non conformes. Autrement les projets se font à la pièce, sans intégration, sans partage d'une vision urbaine collective et en reproduisant d'anciennes façons de faire.

Le conseil d'administration se prononce sur les trois options possibles, soit en faveur des modifications, contre (statu quo) ou en faveur, mais conditionnellement à certaines améliorations. Les améliorations souhaitées portent sur des liens piétonnier et cyclable jusqu'à la rue Cyrille-Duquet, le verdissement et la mise en valeur du terrain qui fait l'objet d'une servitude en façade du lot, une harmonisation avec le transport collectif et finalement l'optimisation des cases de stationnement, des îlots de verdure et de la canopée.

La troisième option est retenue à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Le rapport de demande d'opinion sera disponible sur la [page web du projet](#).

Le conseil de quartier présentera le rapport de demande d'opinion à la prochaine séance du conseil d'arrondissement des Rivières pour expliquer sa position.

22-03-04 Fonctionnement du conseil de quartier

▪ Assemblée générale et rapport annuel 2021

Les états financiers ont été transmis. Le rapport annuel est en préparation. Les documents seront adoptés lors de l'assemblée ordinaire qui précédera l'assemblée générale annuelle.

Compte tenu du relâchement des mesures sanitaires, l'assemblée se tiendra en présentiel au Centre Edouard-Lavergne, local 300.

Le Service de l'interaction citoyenne pourrait rendre possible la tenue des assemblées ordinaires des conseils de quartier en mode hybride dès le mois de mai prochain.

▪ Postes en élection

Trois postes seront en élection pour les femmes, deux pour une durée de deux ans et un pour une durée d'un an. Deux postes seront en élection pour les hommes, tous deux pour deux ans.

Trois postes cooptés pourront également être pourvus lors des assemblées ordinaires du conseil de quartier.

Les mandats qui se terminent en 2022 sont ceux de M^{me} Nickner-Hudon, de M. Murphy, de M. Morin et de M. Mercier Méthé.

Les personnes intéressées à se présenter ou à postuler peuvent le faire sur le [formulaire disponible en ligne](#). Les appuis à une candidature peuvent aussi se faire [en ligne](#). Dix appuis par candidature sont nécessaires.

22-03-05 Adoption du procès-verbal du 16 février 2022

SUR PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 16 février 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-03-06 Période d'information du conseiller municipal

M. Lachance a fait l'annonce la semaine dernière des aménagements prévus pour le corridor scolaire de l'école Saint-Malo. Les informations ont été rapportées par le [Carrefour](#) et par [Monsaintsauveur](#).

Deux panneaux clignotants de limites de vitesse variables seront installés sur la rue Marie-de-l'Incarnation tandis que quatre panneaux clignotants de traverses piétonnes le seront sur les rues Raoul-Jobin et Lafayette. Quatre saillies de trottoir seront également aménagées pour réduire la vitesse et faciliter la traversée de la rue Lafayette, deux à la hauteur du 245, rue Lafayette et deux à l'intersection de la rue Saint-Bernard. De petits panneaux

fluorescents seront ajoutés sur l'ensemble du trajet scolaire (deux seulement sont reportés sur la figure).



On fait remarquer que les panneaux de vitesses variables ne sont pas positionnés de façon optimale parce qu'ils sont juste devant le terrain de l'école. Compte tenu des vitesses excessives sur la rue, il faudrait des mesures plus appropriées pour faire respecter les limites de vitesse.

Le projet de corridor scolaire de l'école Sacré-Cœur fera l'objet d'une présentation à l'assemblée générale annuelle.

Liste des travaux routiers prévus en 2022		
Localisation	Nature des travaux	Particularité
Intersection des rues Marie-de-l'Incarnation et Montmartre	Travaux correctifs	
Avenue Saint-Sacrement à la hauteur la rue de la Jonquière	Travaux correctifs	
Escalier Victoria	Entretien correctif	Fermeture temporaire de l'escalier
Rues Saint-Vallier, Verdun entre les rues Tourangeau et Émile-Coderre	Signaux lumineux	
Rues de Carillon, Saint-Ambroise, du Cardinal-Taschereau et du Frère-Louis	Signaux lumineux pour zones scolaires. Arrêt au coin de Carillon et Saint-Mathias	
École Sacré-Cœur	Aménagement du corridor scolaire	Projet présenté à l'assemblée générale
Boulevard Charest Ouest et rue Taillon	Travaux souterrains	
Côte de la Pente-Douce	Entretien préventif de surface	

Trente-cinq afficheurs de vitesse mobiles ont déjà été déployés dans certains secteurs de l'arrondissement. Quatre seront ajoutés cette année.

Les nids de poule sont de retour avec les redoux. Il faut les répertorier pour les réparer. Il suffit d'appeler au 311 ou utiliser l'application 311 et sélectionner l'option Nid de poule qui géolocalisera l'endroit. La réparation se fait généralement dans les 3 jours suivants.

▪ **Questions et commentaires**

Le signalement des immenses flaques d'eau qui se forment autour des puisards bloqués devrait être aussi simple que pour les nids de poule et les interventions aussi rapides.

Le déneigement est particulièrement compliqué dans la partie militaire, à l'ouest du quartier. Il faudrait trouver le moyen de déglacer les rues. M. Lachance mentionne qu'il devrait y avoir du nouveau à ce sujet prochainement.

L'expérience client avec la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) mériterait assurément d'être améliorée. Même chose pour d'autres services de la Ville. En attendant, le professionnel ou le technicien rattaché au dossier demeure la meilleure personne à contacter.

22-03-07 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen s'informe de l'échéancier des travaux prévus pour le projet de corridor scolaire de l'école Saint-Malo. Les panneaux clignotants devraient être installés ce printemps tandis que les saillies de trottoir devraient être faites en août, avant la rentrée des classes.

22-03-08 Dossiers particuliers du conseil de quartier

▪ **Sécurité routière**

Il y a une amélioration de la sécurité routière avec le projet de corridor scolaire de l'école Saint-Malo présenté plus tôt. Les saillies de trottoir à l'intersection des rues Lafayette et Saint-Bernard sont intéressantes. Le côté ouest de la rue Lafayette est très difficile à déneiger. Ça devrait aider. Les panneaux lumineux sont un plus, mais leur positionnement à certains endroits n'est pas efficace.

Il reste beaucoup à faire dans une perspective globale de sécurité routière sur la rue Marie-de-l'Incarnation. Le déplacement des enfants reste stressant. Beaucoup d'enfants en provenance du quartier voisin empruntent cette rue. Il faudrait une réflexion ou un aménagement plus sécuritaire sur la partie nord de la rue Marie-de-l'Incarnation.

Les saillies de trottoir sont efficaces pour forcer les véhicules à ralentir. De telles saillies changeraient significativement l'état de l'intersection de la rue l et de la rue Raoul-Jobin et contribueraient sans aucun doute à ralentir les automobilistes.

Les virages à gauche sur les feux de circulation de la rue Marie-de-l'Incarnation sont aussi une source d'insécurité. Concentrés sur le virage, les conducteurs sont moins attentifs aux piétons.

À défaut de refaire la rue Marie-de-l'Incarnation au complet et à l'exemple de la 18^e rue dans le quartier de Lairet, des bollards et un marquage au sol pour rétrécir les voies entre les rues Saint-Bernard et Raoul-Jobin pourraient être intéressants pour inciter les conducteurs à ralentir.

M. Lachance mentionne que l'effet obtenu sur la 18^e rue n'est pas celui escompté et que le travail doit être recommencé.

Un réaménagement plus permanent des voies de circulation et une meilleure gestion des virages à gauche seraient nécessaires sur la rue Marie-de-l'Incarnation.

Ces problématiques et ces améliorations possibles pourraient être soulevées et faire l'objet d'une résolution lors de l'assemblée générale en présence des professionnels du Service du transport et de la mobilité intelligente (SMTI) qui viendront faire la présentation du corridor scolaire de l'école Sacré-Cœur.

22-03-09 Comités du conseil de quartier

▪ **Soutien à la mobilisation – sécurité routière autour des écoles**

M. Martin Murphy indique que le projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022 a été [approuvé par la Ville](#) pour un montant total de 12 000 \$ dont 3 000 \$ pour le conseil de quartier et 3 000 \$ pour les trois conseils d'établissement partenaires. Il reste par ailleurs un budget résiduel de 2 974 \$ du projet 2021 qui est reporté en 2022.

Des résolutions sont prises pour la gestion du budget et les engagements financiers pour la réalisation du projet.

RÉSOLUTION CA-22-09

Concernant la gestion administrative et financière du projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022 par le conseil de quartier de Saint-Sauveur

CONSIDÉRANT QUE le projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022 se fait en partenariat avec les conseils d'établissement des écoles Saint-Malo, Sacré-Cœur et Marguerite-Bourgeoys ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 12 000 \$ a été accordé par la Ville pour la réalisation du projet ([TM2022-030](#)), dont 3 000 \$ pour le conseil de quartier et autant pour chacun des trois conseils d'établissement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier est le demandeur principal du projet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sauveur et les conseils d'établissement ont convenu que le conseil de quartier assurera la gestion administrative et financière du projet ;

SUR PROPOSITION DE M. Martin Murphy, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Xavier Mercier Méthé, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sauveur assume le suivi budgétaire et administratif de tous les

contrats et aspects financiers du projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-22-10

Concernant un engagement financier de 10 000 par le conseil de quartier de Saint-Sauveur pour la réalisation d'affiches publicitaires dans le cadre du projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022

CONSIDÉRANT que le projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022 se fait en partenariat avec les conseils d'établissement des écoles Saint-Malo, Sacré-Cœur et Marguerite-Bourgeoys ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sauveur est le principal demandeur et le gestionnaire désigné du projet (résolution CA-22-09) ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 12 000 \$ a été accordé par la Ville pour la réalisation du projet ([TM2022-030](#)) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à faire la promotion de la sécurité routière dans le quartier de Saint-Sauveur par de l'affichage publicitaire sur les panneaux-affiches extérieurs situés dans le quartier entre les mois de mai et juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme [OUTFRONT](#) a déposé une soumission pour la réalisation des affiches publicitaires pour un montant total de près de 10 000 \$;

SUR PROPOSITION DE M. Martin Murphy, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Beauchemin, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sauveur accepte l'offre de OUTFRONT pour un montant maximal de 10 000 \$ pour la réalisation et l'affichage de panneaux publicitaires dans le cadre du projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2021.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION CA-22-11

Concernant un engagement financier de 2 974 \$ par le conseil de quartier pour la réalisation d'activités de sensibilisation dans le cadre du projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sauveur est le principal demandeur et le gestionnaire désigné du projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022 (résolution CA-22-09) ;

CONSIDÉRANT QUE le budget résiduel de 2 974 \$ qui figure dans le rapport de reddition de compte du projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2021 a été reporté en 2022 avec l'accord de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le projet Sécurité routière Saint-Sauveur 2022 se fait, comme le projet 2021, en partenariat avec les conseils d'établissement des écoles Saint-Malo, Sacré-Cœur et Marguerite-Bourgeoys ;

CONSIDÉRANT QUE les trois conseils d'établissement souhaitent tenir des activités de sensibilisation dans leur milieu pour souligner le lancement de la campagne publicitaire du projet entre le 16 et le 25 mai 2022 ;

SUR PROPOSITION DE M. Martin Murphy, DUMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Beauchemin, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sauveur autorise la redistribution du budget résiduel du projet 2021 de 2 974 \$ en part égale aux conseils d'établissement des écoles Saint-Malo, Sacré-Cœur et Marguerite-Bourgeoys pour la tenue d'activités de sensibilisation à la sécurité routière entre le 16 et le 25 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité.

M. Murphy informe les personnes présentes que, pour des raisons familiales et personnelles, il n'a pas l'intention de poser sa candidature aux prochaines élections au sein du conseil d'administration. Toutefois, il fait part de son intérêt à participer au projet de sécurité routière jusqu'à la fin de la campagne publicitaire. Il a informé les conseils d'établissement partenaires de la situation.

Un membre du conseil pourrait faire le lien avec les écoles pour les activités prévues en mai. Il serait intéressant dans le cadre du projet de contacter le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS) pour évaluer leur intérêt à participer à la campagne publicitaire à titre de bénévole ou de fournisseur.

Les membres du conseil d'administration remercient M. Murphy pour sa participation au sein du conseil d'administration et plus particulièrement pour sa contribution aux projets 2021 et 2022 de sensibilisation à la sécurité routière.

▪ **Plan de mobilité durable du quartier (PMDQ)**

La rencontre du comité de suivi a eu lieu le 22 février. Un sous-comité Verdir Saint-Sauveur et un sous-comité Piétons ont été créés. Le sous-comité Transport collectif n'est pas encore formé.

Le comité a fait le point sur les 100 premiers jours de l'administration municipale.

▪ **Comité de verdissement et lutte contre les îlots de chaleur – s.o.**

▪ **Table de concertation des conseils de quartier – s.o.**

▪ **Comité communication du conseil – s.o.**

▪ **Table de concertation vélo**

Une rencontre de la table a eu lieu le 14 mars. On y a fait un retour sur la rencontre avec M. Lachance et sur la nouvelle approche qui semble se développer pour les consultations.

Il a aussi été question du projet de la 8^e avenue et de ses enjeux concernant l'autoroute et les écoles ainsi que du projet de corridor scolaire de l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

Le constat par rapport à ce dernier est que le vélo est complètement évacué des projets de corridors scolaires de la Ville. L'approche est très compartimentée et manque de vision d'ensemble.

Faute de temps, le sujet du tramway a été remis à la prochaine rencontre prévue à la fin avril.

- **Mon environnement, ma santé**

Le rapport est en révision.

22-03-10 Trésorerie

- **État des revenus et dépenses**

En date du 28 février, le solde courant du compte est de 6 853,95 \$ dont 5 640,05 \$ pour les projets d'initiatives et de sécurité routière et 1 213,90 \$ pour le fonctionnement.

- **Factures et transactions**

RÉSOLUTION CA-22-12

Concernant le paiement de la secrétaire pour l'assemblée du 16 mars 2022

Considérant la résolution CA-21-41 ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Beauchemin, IL EST RÉSOLU de payer 105 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 16 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-03-11 Correspondance

- **Correspondances reçues - s.o.**

22-03-12 Varia

- **Accès transport Viables – [Mois du vélo en mai](#)**

Différentes activités seront organisées dans le quartier dont des ateliers de mécanique vélo pour les enfants et des kiosques le long de la rivière Saint-Charles.

Le conseil de quartier va publiciser l'événement sur sa page Facebook.

Concernant une contribution financière, cela ne pourra se faire cette année, mais il reste du budget pour les projets d'initiative. C'est au prochain conseil d'administration de déterminer ce qu'il en fera.

- **Printemps Saint-Roch**

Le lancement de la programmation et une première conférence auront lieu le [dimanche 20 mars 13 h30 à l'ENAP](#) sous l'égide de la Société historique de

Québec. La conférence portera sur le quartier de Saint-Roch sous le régime français.

22-03-13 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mercredi 20 avril 2022.

Sylvain Simoneau
Secrétaire



Myriam Nickner-Hudon
Présidente